ANNEXE 2 « ACCES AUX LOCAUX »

Avenant référencé ATG-000359

Fiche de renseignements à remettre pour chacune des personnes de la société prestataire exerçant une mission dans les locaux de Société Générale (France)

Afin de permettre à Société Générale¹ / Client/Bénéficiaire² de se conformer à ses obligations légales, la Société Prestataire de Services doit communiquer <u>pour chacune des personnes prestataires</u> dont la mission nécessite une intervention dans les locaux de Société Générale / Client/Bénéficiaire, les informations suivantes :

INFORMATIONS SUR LE PRESTATAIRE		
a. Civilité	☐ Mademoiselle	☐ Madame ☑ Monsieur
Nom	ATIK	
Prénom	Youssef	
Date de naissance	09/12/1985	
Catégorie professionnelle	☑ Cadre ☐ N	on cadre 🗷 Sous-Traitant
Période d'intervention chez Société Générale	Date de début de mission	01/01/2016
	Date de fin de mission	31/12/2017
INFORMATIONS SUR LA SOCIETE PRESTATAIRE		
Nom de la société	SYNCHRONE TECHNOLOGIES	
N°SIREN	438 313 843	
Adresse	405 avenue Galilée CS 90367	
	13799 Aix-en-Provence Cedex 3	
Coordonnées d'un contact *	Laetitia TROUILLAS, 04 42 16 44 36	
(nom, téléphone, mail)	trouillas@synchrone-technologies.fr	

La communication de ces informations est indispensable pour le *Client/Bénéficiaire* pour permettre l'entrée dans les locaux du personnel affecté à la Prestation. Faute de communication de ces informations, le personnel prestataire se verra refuser l'accès aux locaux.

A titre général, pour toute nouvelle entrée/sortie, la Société Prestataire devra fournir au *Client/Bénéficiaire* une actualisation de ces informations.

Ce document doit également être signé par la personne concernée.

^{*} Merci de nous indiquer une seule personne, celle qui sera notre point d'entrée dans la société et qui pourra éventuellement relayer à d'autres personnes selon le sujet.

¹ ces dispositions concernent le personnel de la Société Prestataire entrant dans les locaux de Société Générale ou dans les locaux des entités du groupe Société Générale (entités implantées en France)].

² selon s'il s'agit d'un contrat sans référence à un contrat cadre ou d'un contrat d'application avec référence à un contrat cadre.

Les informations communiquées dans le cadre du présent document sont destinées à Société Générale et nécessaire à cette dernière pour être en conformité avec ses obligations en matière de droit du travail.

La Société Générale est susceptible de communiquer des données à caractère personnel, en tant que de besoin pour les finalités visées ci-dessus :

- aux personnes morales membres du Groupe Société Générale, à ses partenaires, intermédiaires, courtiers et assureurs dans la limite nécessaire à l'exécution des prestations concernées,
- aux prestataires et sous-traitants qui interviennent pour son compte,
 - à ses partenaires, intermédiaires, courtiers et assureurs dans la limite nécessaire à l'exécution des prestations concernées.

Par ailleurs, les traitements de données visées ci-dessus sont susceptibles d'impliquer des transferts de données à caractère personnel vers des pays non-membres de l'Espace Économique Européen, dont les législations en matière de protection des données personnelles ne sont pas reconnues comme adéquates par la Commission européenne, en raison notamment de la dimension internationale du Groupe Société Générale, des mesures prises pour assurer la sécurité des réseaux informatiques et des transactions, de l'utilisation des réseaux de paiement internationaux ou de la réalisation d'opérations de maintenance informatique.

Dans ce cas, la Société Générale met en œuvre les moyens permettant d'assurer la protection et la sécurité de ces données qui pourront néanmoins être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilitées du pays concerné, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relatif aux données personnelles traitées, ainsi que celui de s'opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce qu'elles fassent l'objet d'un traitement. Elles disposent également du droit de s'opposer, dès à présent ou à tout moment, à ce que les données soient utilisées à des fins de prospection.

Ces droits peuvent être exercés auprès du gestionnaire du contrat.

Pour rappel, conformément à l'article sous-traitance du Contrat Cadre, la Société Prestataire ne peut sous-traiter tout ou partie des obligations qui lui incombent sans l'accord préalable et écrit du *Client/Bénéficiaire*.

Fait à, le	
Signature de la Société Prestataire	Signature de la société sous-traitante de la Société Prestataire (le cas échéant)
Cachet de Société Prestataire	Cachet de l'entreprise sous-traitante (le cas échéant)
Signature du personnel concerné de la Société Prestataire	Signature du personnel concerné de l'entreprise sous- traitante (le cas échéant)